



# Amiante - Prévention

Construction - Travaux | Sécurité - Secourisme

Continue

**Durée**

7h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Saviez-vous que vous pouvez rencontrer des matériaux contenant de l'amiante tous les jours?

Vos interventions professionnelles dans le bâtiment ou en maintenance industrielle sont susceptibles de vous exposer à l'inhalation de fibres d'amiante. Cela peut vous exposer à de graves maladies pulmonaires qui peuvent se déclarer très longtemps après l'exposition... Il est impératif de vous protéger.

Cette formation continue vous apprendra les techniques pour vous prévenir de l'exposition à l'amiante.

Préalablement à toute activité au cours de laquelle les travailleurs sont exposés dans leur travail à l'amiante, ces derniers doivent recevoir des informations adéquates sur les risques éventuels pour la santé et les précautions à prendre face à l'amiante.

En effet, l'Arrêté Royal du 16 mars 2006 et sa modification du 27 mars 2007 relatifs à la protection de la santé des travailleurs contre les risques dus à l'amiante prévoient d'une formation de 8 h, obligatoire pour tous les travailleurs susceptibles d'être exposés à ces risques, même de façon inconsciente ou accidentelle.



## Programme

Le contenu de la formation fournit aux travailleurs les connaissances et les compétences nécessaires en matière de prévention et de sécurité, notamment en ce qui concerne

les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé en cas d'exposition à l'amiante, y compris l'effet synergique de fumer

les types de produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et leur utilisation dans les installations et bâtiments

les opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition

les exigences en matière de surveillance de la santé

les pratiques professionnelles sûres et la technique de mesures

le port et l'utilisation d'équipements de protection individuelle, y compris le rôle, le choix, les limites, la bonne utilisation et les connaissances pratiques relatives d'appareils respiratoires

les procédures d'urgence, y compris les premiers secours sur le chantier

les procédures de décontamination

l'élimination des déchets





## Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

### Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

[centre.dinant@ifapme.be](mailto:centre.dinant@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Via Natacha Bresmal 082 21 35 89 [natacha.bresmal@ifapme.be](mailto:natacha.bresmal@ifapme.be)

Bon à savoir

Sont inclus dans le prix de nos formations continues : accueil café et lunch-sandwich.

Cette formation est agréée chèques-formation.

Ouvriers CP124 :

Pris en charge par Constructiv selon leurs conditions : [www.constructiv.be](http://www.constructiv.be) (<http://www.constructiv.be>)

